

Montréal, le 28 octobre 2009

Me Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
800, square Victoria, 22e étage
C. P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3

Objet : Ligne directrice sur la gestion des risques liés à la réassurance

Maître Beaudoin,

Il me fait plaisir de vous transmettre les commentaires d'Optimum Réassurance sur le projet de ligne directrice soumis pour consultation à l'industrie par l'Autorité des marchés financiers.

Principe 1 (pp. 8-9)

On suggère que « le conseil d'administration et la haute direction demeurent ultimement responsable des décisions prises et des actions engagées en regard de la réassurance et qu'ils devraient ainsi en assurer une supervision étroite ».

Nous vous suggérons de remplacer le mot « étroite » par « adéquate » parce qu'une supervision étroite signifie pour nous une surveillance très fréquente de pratiquement toutes et chacune des décisions concernant la réassurance, y compris les décisions ayant des impacts négligeables sur la situation financière de la société ou sur le niveau de risque qu'elle assume. Il ne nous apparaît pas possible ni souhaitable de vérifier toutes les décisions reliées à la réassurance, particulièrement celles de moindre importance et/ou qui portent sur un assuré ou un nombre restreint d'assurés.

Dans la liste des rôles et responsabilités, on suggère au dernier item de la première responsabilité de la liste de « définir clairement les limites de responsabilité et de contrôle pour tout ce qui touche la réassurance ». Nous sommes d'avis que le mot « tout » est trop vaste et que la responsabilité du conseil d'administration et de la haute direction devrait se limiter aux éléments matériels seulement. Nous suggérons donc de supprimer ce mot ou d'insérer une certaine notion de matérialité.

Siège social

425, boulevard de Maisonneuve Ouest
Bureau 1200
Montréal (Québec) H3A 3G5
Canada
Tél. : 514 288-1900
Télééc. : 514 288-8099

Toronto

1255 Bay Street, 9th floor
Toronto, Ontario M5R 2A9
Canada
Tél. : 416 922-5000
Télééc. : 416 920-0118

Barbade

3 Mahogany Court
Willey Business Park, Willey
Barbados BB 11102
Tél. : 246 429-8228
Télééc. : 246 429-5821

www.optimumre.ca

© Marque de commerce de
Groupe Optimum inc. (utilisée
sous licence), un groupe financier
également connu sous
le nom d'Optimum.

...2



- 2 -

Principe 3 (p. 12)

Nous sommes d'avis que les alinéas 6 (« la réalisation de simulations ... ») et 8 (« l'accès en temps opportun ... ») de la liste des éléments du processus de contrôle de l'application de la politique ne sont pas des éléments de contrôle en soi. L'alinéa 6 ne sert pas à contrôler que la politique est bien appliquée par la société mais vise plutôt à vérifier si la politique est adéquate. Il nous semble que ces tests soient plutôt reliés au processus de planification stratégique et financière (cf. Principe 2, p. 10) qu'au processus de contrôle. Quant à l'alinéa 8, le délai à informer le personnel de souscription peut être une des raisons parmi tant d'autres pouvant expliquer un cas de non-respect de la politique mais ne sert pas vraiment à contrôler l'application de la politique, à notre avis. Nous pensons que cet alinéa devrait être déplacé à la page 11 comme l'un des éléments de la politique de gestion des risques liés à la réassurance et pourrait être formulé comme suit :

« prévoir un processus d'information et de formation pour le personnel affecté par des changements à la portée ou au niveau de la couverture du programme de réassurance »

Espérant que ces commentaires vous seront utiles, je demeure à votre entière disposition pour en discuter plus en détail.

Je vous prie d'accepter, Maître Beaudoin, mes salutations les meilleures.

Richard Houde
Vice-président principal, gestion des risques
et actuaire en chef

RH/jd